

AFFAIRE N° 25 - Acquisition d'un terrain de 599 m², cadastré section BE n° 10 appartenant à M. Michel GIGANT, en vue de l'extension du cimetière de Sainte Clotilde

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur Michel GIGANT a récemment proposé à la Commune l'acquisition d'un terrain cadastré section BE n° 10 de 599 m², situé près du cimetière de Sainte Clotilde (lotissement Poudroux dans un emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols pour l'extension dudit cimetière.

Un accord est intervenu sur le prix de 118 400 Francs compatible avec l'estimation de s Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 118 400 F ainsi que des honoraires du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente.

La dépense sera inscrite au chapitre 904 article 210 du budget communal et prélevée sur un emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour le financement d'acquisitions foncières diverses.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Ne soyez pas étonnés si cette affaire vous est soumise à nouveau. C'est simplement pour que figure dans la délibération : "... pour l'extension dudit cimetière...". Ceci était nécessaire pour être exempté des droits d'enregistrement.

Discussion sur plan

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

*

*

*